



## Procès-verbal du comité de gestion du vendredi 28 mars 2025

**Présents** : Rémy BECUWE, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT et Nathalie LEFEBVRE,

**Excusés** : Christophe CLAEYS et Leïla NAÏDJI

**Techniciens présents** : Nadia AMAR, Delphine DELOSIERES, Florence HULEUX et Agathe LE GARREC

**Procurations** : de Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et de Leïla NAÏDJI à Rémy BECUWE

---

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement à Mr Marc DUCOURANT, nouveau membre du comité de gestion.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour ci-après :

### **1. Approbation du procès-verbal du comité de gestion du 11 décembre 2024**

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **2. Compte-rendu des décisions établies en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le comité de gestion est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Président ou de la Vice-Présidente, établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**En l'absence de remarque, La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025**

Madame la Vice-Présidente expose que conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L 2.312-1 du CGCT, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dispose que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, mais il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et invite les membres du comité de gestion à tenir le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Mr DUCOURANT demande si les appels, reçus par la SCAS, ont concerné de nouvelles personnes.

Mme HULEUX précise que cela représente environ 500 nouvelles personnes dont une certaine pour les demandeurs d'asiles du foyer Adoma. Elle précise que l'un des objectifs de la feuille de route est le « aller vers » afin de faire venir les usagers qui ne sollicitent pas d'aide à la SCAS.

Mr DENAVEAU constate aussi que certaines personnes éprouvent un malaise à venir à la SCAS par gêne, peur ou d'autre raison, afin de solliciter une aide.

Mme HULEUX souligne, qu'au prorata des problématiques sociales, la proportion des demandes n'est pas représentative du climat social.

Mr BECUWE souligne l'entraide du tissu associatif.  
Il demande s'il y a une forte part d'étudiant à la SCAS.

Mme HULEUX répond que non, mais précise que le Dispositif de Parcours de Réussite a permis une réorientation et un accompagnement à la SCAS des familles concernées.

Mr BECUWE explique qu'à la suite de l'obtention d'un rapport sur la précarité étudiante du Dunkerquois, trois grands types d'étudiants en précarité ont été identifiés :

- Étudiants non boursier ou échelon 0
- Étudiants en études supérieures dans les lycées
- Étudiants internationaux

Mme HULEUX précise, pour le plan canicule, qu'une mutualisation des trois communes a été réalisée par la communication (carte postale) afin de simplifier les inscriptions.

Mr DUCOURANT demande si la SCAS a des liens directs avec les organismes publics (CAF, CPAM, ...)

Mme HULEUX répond qu'il n'y a plus de liens directs avec les organismes, mais qu'il existe une plateforme d'échange. Toutefois la durée de l'instruction des dossiers est identique.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**4. Vote du compte de gestion 2024 de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, dressé par Messieurs Jean-Paul RAPY, comptable public du SGC de Dunkerque et Dominique GALLOIS, chef du service comptable du SGC de Dunkerque**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Elle soumet au comité de gestion l'approbation du compte de gestion 2024 de la SCAS, dressé par Monsieur Jean-Paul RAPY pour la gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024 et Monsieur Dominique GALLOIS pour la gestion du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 13 février 2025.

Mr DUCOURANT demande la raison pour laquelle, le compte de gestion est dressé jusqu'au 13 février 2025.

Il lui est précisé que des opérations comptables engagées en 2024 peuvent être payées jusqu'au 15 janvier 2025.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**5. Compte administratif 2024 de la SCAS**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

- En fonctionnement :

Les dépenses sont en légère baisse, passant de 1 193 359,72 € en 2023 à 1 168 601,99 € en 2024.

Les recettes sont en hausse. Elles s'élèvent à 1 176 861,50 € en 2023 contre 1 214 822,92 € en 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024 de la SCAS fait donc apparaître un résultat comptable excédentaire de + 46 220,93 €.

- En investissement :

Les dépenses sont en hausse, passant de 25 520,37 € en 2023 à 44 762,55 € en 2024.

Les recettes restent stables. Elles s'élèvent à 18 416,89 € en 2023 contre 18 488,21 € en 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024 de la SCAS fait donc apparaître un résultat comptable déficitaire de - 26 274,34 €.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Délibération du comité de gestion sur le compte administratif 2024 de la SCAS**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Il s'agit de l'approbation du tableau récapitulatif du compte administratif 2024.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 168 601,99 €	1 214 822,92 €	44 762,55 €	18 488,21 €

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 de la SCAS**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Après le vote du compte administratif 2024, il y a lieu d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

- Report en section de fonctionnement au budget primitif 2024 : **429 491,34 €**

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **8. Budget primitif 2025 de la SCAS**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le total des dépenses de la Section de Fonctionnement s'élève à 1 680 790,62 €.

Le total des recettes de la Section de Fonctionnement s'élève à 1 680 790,62 €.

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 94 522,81 €.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 94 522,81 €.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **9. Fixation des durées d'amortissement pour le budget M57 de la SCAS**

Il est proposé de mettre à jour la délibération 20/2022 du 17 octobre 2022 fixant les durées d'amortissement des biens de la SCAS

Les durées sont applicables aux biens amortissables acquis à compter du 21 mars 2025 pour la SCAS.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**10. Fixation des critères accès au poste de référent social chargé des personnes âgées et/ou en situation de handicap**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, de fixer les critères d'accès à cet emploi de référent social chargé des personnes âgées et/ou en situation de handicap à temps complet qui aura pour mission d'aider et d'assurer l'accompagnement de ce public dans l'instruction et le suivi de leur dossier (dossiers d'aide sociale légale et extra légale, APA, dossiers de retraite et réversion, dossiers APAHM, dossiers MDPH, mesures de protection...)

Pour information, Mme HULEUX précise que ce poste concerne une référente recrutée en CDD il y a 3 ans et que la SCAS a l'obligation de refaire paraître le poste au CDG afin de pouvoir le renouveler.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**11. Vote du compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC), dressé par Messieurs Jean-Paul RAPHY, comptable public du SGC de Dunkerque et Dominique GALLOIS, chef du service comptable du SGC de Dunkerque**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Les montants du compte de gestion 2024 coïncident parfaitement avec ceux du compte administratif 2024.

Pour information, le compte de gestion est à disposition.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**12. Compte administratif 2024 de la RAAC**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Les dépenses sont stables, passant de 720 073,64 € en 2023 à 720 582,98 € en 2024. Les recettes sont en hausse. Elles s'élèvent à 681 840,78 € en 2023 et 718 545,71 € en 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024 de la RAAC fait donc apparaître un résultat comptable déficitaire de seulement 2 037,27 €.

L'investissement s'élève à 471 237,08 € au 31/12/2024.

Pour information, le Département du Nord demande que la totalité du forfait autonomie soit dépensée annuellement.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13. Délibération du comité de gestion sur le compte administratif 2024 de la RAAC**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Il s'agit de l'approbation du tableau récapitulatif du compte administratif 2024.

Fonctionnement 2024		Investissement 2024	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
720582,98 €	718 545,71 €	51 606,40 €	28 755,57 €

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **14. Affectation du résultat 2024 de la RAAC**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération indiquant qu'il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2024, soit 229 755,62 €, au compte 1118 (Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles) pour 2025.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **15. Amortissement du matériel de la RAAC**

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération proposant d'amortir sur une durée de 5 ans les équipements suivants, à savoir le mobilier pour le hall d'entrée et les paliers et l'aménagement de la tisanerie.

Pour information, c'est la CARSAT Hauts de France qui a financé l'ensemble de ces équipements suite à la participation de la résidence à l'appel à projets 2023.

**En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.